



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 36525

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'insécurité routière qui règne dans notre pays et sur la politique menée par le Gouvernement pour y remédier. Sur les routes de France, on déplore en moyenne 24 morts chaque jour et, bien souvent, les piétons ne sont pas épargnés puisqu'ils représentent 12 % des tués sur la route au niveau national et 21 % dans le département du Rhône. Si les statistiques de la sécurité routière montrent que le nombre des accidents de la route n'a pas augmenté depuis un an, il n'en demeure pas moins que la route reste trop meurtrière. Le 18 juin dernier, le Parlement a adopté le projet de loi relatif à la sécurité routière, mais l'efficacité des mesures préconisées par l'actuelle législation dépend étroitement de l'ampleur des moyens mis en oeuvre. Aussi, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour permettre l'application de la réglementation en vigueur, et notamment s'il envisage d'augmenter le nombre des personnels de police et de gendarmerie affectés aux différents types de contrôle existants.

Texte de la réponse

Suite aux décisions des Comités interministériels de sécurité routière du 26 novembre 1997 et du 2 avril 1999, des instructions ont été données aux forces de l'ordre pour renforcer les contrôles. Le temps passé en utilisation des appareils et le nombre de contrôles effectués par les forces de l'ordre, qui devaient connaître en 1999 une progression globale de 10 % sont, en définitive, bien au-delà de ces prévisions. La même année, les effectifs des unités spécialisées de la gendarmerie nationale ont été augmentés de 250 personnes à la suite de la réorganisation des unités d'autoroute. Par ailleurs, dès l'an 2000, un plan annuel de contrôle sera élaboré dans chaque département sous l'autorité du préfet et en liaison avec la procureur de la République. Il s'appuiera sur un diagnostic établi à partir d'une analyse des accidents propres au département et définira les priorités ainsi que des objectifs fixés pour les différentes catégories d'infractions et d'usagers. Il définira aussi la politique des contrôles effectués par les forces de police et de gendarmerie. En outre, dans le cadre d'un plan triennal (2000-2002), d'un montant de 160 millions de francs (100 millions pour la gendarmerie et 60 millions pour la police), l'équipement des forces de l'ordre en moyens modernes de contrôle sera renforcé par l'achat de cinémomètres nouvelle génération et d'éthylomètres.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36525

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6138

Réponse publiée le : 27 mars 2000, page 2016